



69550

Téléphone : 04 74 89 30 24  
Email : mairie@amplepuis.fr  
Site : www.amplepuis.fr

## MAIRIE D'AMPLEPUIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

Extrait du registre des Délibérations

Délibération n°4

OBJET :

**PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27 membres

Présent(s) : 17

Pouvoir(s) : 9

Absent(s) : 10

Délibération comportant

1 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

23/5/25  
Publication le : 23/5/25

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le vingt mai deux mille vingt-cinq, 20h, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

**Les membres présents en séance :**

René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Jean-François TEIL, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Sandrine DEVEAUX, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Patricia PIVOT

**Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :** Jean-Pierre HERRADA (à Sandrine DEVEAUX), Laurence PIERRAT (à Henri BURNICHON), Angélique GONIN-CHARTIER (à André DAMAIS), Aurélie LEDIEU (à Simone GUEYDON), Alexis DEBORD (à Corinne GELIN), Emmanuel MAETZ (à Peggy ROUGE-PIPEREAU), Romain COLLIER (à Pascale CERNICCHIARO), Patricia BALMONT (à Daniel DUMONET), Dimitri GIRARD (à Patricia PIVOT)

**Le ou les membres absent(s) :** Jean-Pierre HERRADA, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Aurélie LEDIEU, Alexis DEBORD, Rémi LABROSSE, Emmanuel MAETZ, Romain COLLIER, Patricia BALMONT, Dimitri GIRARD

*Vu le code général de la fonction publique territoriale ;*

*Vu la délibération n°4 du 29/09/2015 portant « personnel communal – refonte du tableau des effectifs – création des emplois » ;*

*Vu l'avis favorable de la Commission Finances, affaires générales réunie le 12/05/2025*

*Conformément au Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.*

Le Conseil municipal **APPROUVE** la modification ci-après du tableau des effectifs :

- Création d'un emploi de **Responsable de voirie** à temps complet éligible aux grades du cadre d'emplois des agents de maîtrise. Cet emploi pourra être pourvu par un contractuel notamment sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique
- Création d'un emploi d'**agent d'entretien et d'hygiène bâtiments divers** à temps complet, à compter du 01/07/2025, éligible aux grades du cadre d'emplois des adjoints techniques. Cet emploi pourra être pourvu par un contractuel notamment sur le fondement de l'article L332-14 du code général de la fonction publique

**Adopté à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 20 mai 2025

La secrétaire de séance  
Peggy ROUGE-PIPEREAU



Le Maire,  
René PONTET